



Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le 13 NOV. 2017

Mesdames et Messieurs les professeurs principaux,

En cette rentrée de la Toussaint, une nouvelle procédure d'admission dans le supérieur se met en place. Parce que vous êtes au plus près des élèves pour les aider dans leurs choix, je tenais à saluer votre engagement et à vous présenter les jalons importants de l'année à venir pour les lycéens.

Pour en finir avec la sélection par l'échec dans les études supérieures et apporter une réponse aux critiques formulées à l'égard de la plateforme APB, depuis lors formalisées par la CNIL comme par la Cour des comptes, le Gouvernement a engagé, l'été dernier, une large concertation avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire.

Conformément aux engagements du Président de la République, le « Plan étudiants », présenté sous l'autorité du Premier ministre le 30 octobre dernier, entend apporter une aide accrue au lycéen pour son orientation dans l'enseignement supérieur, améliorer la transition entre le lycée et les formations de l'enseignement supérieur et préparer une réforme du premier cycle universitaire indispensable pour donner toutes les chances de réussite aux étudiants.

Avec ce courrier, je vous adresse un vademecum détaillant le calendrier, les étapes et les procédures pour bien accompagner les élèves dans la construction de leurs projets. En effet, ces nouvelles modalités d'accès à l'enseignement supérieur se traduisent par le suivi personnalisé des lycéens de terminale dans la construction de leur projet post-baccalauréat. Je tenais à vous en présenter les principaux éléments.

.../...

1. Un encadrement renforcé grâce à un deuxième professeur principal

Vous le savez mieux que quiconque : la réussite dans l'enseignement supérieur se prépare dès le lycée. Il est en effet essentiel que le lycéen mûrisse progressivement son projet d'avenir en fonction de ses goûts, de ses envies, de ses possibilités mais aussi d'éléments factuels comme les attentes de chaque filière de l'enseignement supérieur, les taux de réussite, les perspectives d'insertion professionnelle...

Parce que ce processus d'information et de construction d'un projet est exigeant et demande un accompagnement constant, j'ai souhaité offrir la possibilité de désigner deux professeurs principaux en terminale dès à présent. En supervisant les projets d'un plus petit groupe d'élèves, il vous sera ainsi possible de personnaliser votre suivi et de donner confiance aux lycéens dans leur projet d'avenir. En tant que de besoin, des professeurs ou des conseillers principaux d'éducation (CPE) pourront se voir confier des missions de tutorat. Des modalités d'indemnisation pour ces missions supplémentaires sont prévues pour tenir compte du travail spécifique du professeur principal ou du tuteur.

2. Deux semaines de l'orientation pour trouver et affiner son projet

L'année de terminale est ponctuée par deux temps forts de l'orientation que vous devez mettre à profit pour faire le point avec les élèves sur leurs projets d'études.

La première semaine pourra avoir lieu, dans la mesure du possible cette année, en amont du premier conseil de classe et servira à faire émerger les projets des élèves. Elle pourra, par exemple, être l'occasion d'organiser dans l'établissement un forum des métiers et des formations avec l'aide des parents d'élèves, des professionnels, des anciens élèves, des Centres d'information et d'orientation, des établissements d'enseignement supérieur...

La deuxième semaine de l'orientation, qui aura lieu en amont des vacances d'hiver, devra permettre aux lycéens d'affiner leurs choix. Elle pourra permettre de participer aux portes ouvertes des établissements de l'enseignement supérieur ou encore à des immersions dans des formations supérieures.

L'organisation de ces deux temps forts de l'orientation tiendra compte des spécificités liées aux périodes de formation en milieu professionnel des lycéens et au calendrier semestriel des conseils de classe dans un certain nombre d'établissements.

Par la connaissance que vous possédez des établissements d'enseignement supérieur, le cas échéant de domaines professionnels, vous pouvez enrichir, auprès du chef d'établissement, la réflexion du conseil pédagogique sur la politique d'orientation.

3. Mettre des ressources à la disposition des élèves

L'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), les centres d'information et d'orientation (CIO), les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) peuvent vous apporter des ressources précieuses. En cette rentrée, l'Éducation nationale met à la disposition des élèves un nouvel espace proposé par l'ONISEP et un site www.terminales2017-2018.fr qui permettront aux lycéens de trouver des ressources et des interlocuteurs.

La nouvelle plateforme de vœux contiendra aussi de nombreuses ressources : les connaissances et compétences attendues des formations, les taux de réussite dans les formations selon le baccalauréat d'origine, les débouchés des formations.

4. Deux conseils de classe pour aider les lycéens à choisir

Votre rôle au cours des deux premiers conseils de classe est central.

Au cours du conseil de classe du premier trimestre, l'équipe pédagogique examinera, sur la base d'un document interne à l'établissement, les intentions d'orientation exprimées par les élèves et émettra les conseils et les recommandations nécessaires pour éclairer leurs choix.

Une fois les vœux des lycéens définitivement saisis, les professeurs renseigneront une « fiche Avenir » pour chacun des vœux. Il vous reviendra d'en faire la synthèse pour l'exposer au cours du deuxième conseil de classe. Ainsi, l'équipe pédagogique contribuera-t-elle à l'avis que le chef d'établissement devra inscrire sur chaque « fiche Avenir » qui sera alors transmise, via la nouvelle plateforme d'admission, aux établissements d'enseignement supérieur que le lycéen souhaite rejoindre.

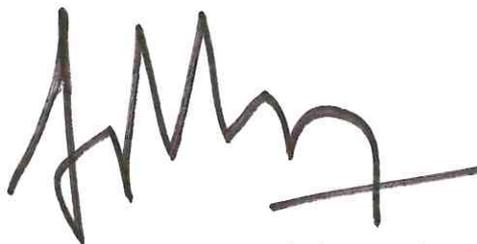
5. Mobiliser les élèves sur le nouveau calendrier de la procédure

Le vademecum détaille le calendrier de la procédure d'admission. Je vous invite à bien sensibiliser les élèves et leurs familles sur les différentes échéances.

Lors des épreuves écrites du baccalauréat, les élèves ne recevront pas de nouvelles réponses pour leur permettre de se consacrer pleinement à l'examen. Ils pourront toutefois continuer à répondre aux propositions déjà reçues.

Je sais que je peux compter sur votre expérience et votre engagement pour permettre à tous les lycéens en terminale de se projeter avec confiance et ambition vers leurs études supérieures et leur avenir professionnel.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les professeurs principaux, en l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER